

ZONE DE POLICE BINCHE-ANDERLUES-LERMES 5912

Conseil de Police - Séance du 04/09/2023 à 18h00

PROCES-VERBAL

<u>Présents</u>:

Bourgmestre de Binche - Président : Laurent DEVIN

Bourgmestre d'Anderlues : Virginie GONZALEZ MOYANO

Bourgmestre d'Erquelinnes f.f.: Jonathan DELESPINETTE

Bourgmestre d'Estinnes : Aurore TOURNEUR
Bourgmestre de Merbes-le-Château : Philippe LEJEUNE
Bourgmestre de Lobbes : Lucien BAUDUIN

Conseillers de police :

Emric BAUVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe BIKE, Salvatore CALVAGNA, Benoit COPENAUT, Baudouin DUFRANE, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Philippe LABAR, Thierry LALLART, Vincent NOTEBOOM, Hadrien POLAIN, Hugues PREVOT, Frédéric RAZEE, Eugénie RUELLE, Michel SCHOLLAERT, Jérôme URBAIN, Marine VILBAJO, Pascal VRAIE

Chef de zone *a.i*: Laurent RASPE
Comptable spécial *a.i*: Jean-Marc BOUDRY
Secrétaire de zone *a.i*: Aurélie BENOIT

Lieu: Salle B du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche

Séance publique

Monsieur Devin ouvre la séance du Conseil de police à 18h05.

Monsieur Devin excuse Madame Tourneur et Messieurs Razée, Dufrane, Joie et Labar.

1) Procès-verbal du Conseil de police du 22 juin 2023 – Approbation.

Accord à l'unanimité

Absents pour ce point : Messieurs Vraie et Bauval

2) Demande d'une dotation destinée à encourager la fusion des zones de police – Décision.

Monsieur Vraie entre en séance.

Accord à l'unanimité

Absent pour ce point : Monsieur Bauval.

3) Comptes annuels 2015, 2016 et 2017 de la Zone de police Binche-Anderlues - Approbation des comptes 2015/2016 et non-approbation des comptes 2017 par le Gouverneur de la province - Prise de connaissance.

Monsieur Bauval entre en séance.

Monsieur Boudry indique que les comptables sortants doivent arrêter le compte de fin de gestion.

Il ajoute que les comptes 2015 et 2016 comptent beaucoup de remarques.

Prise de connaissance

4) Comptes annuels 2019/2020 de la Zone de police Lermes - Non-Approbation des comptes par le Gouverneur de la province - Prise de connaissance.

Prise de connaissance

5) Marché public de services relatif au service externe de prévention et de protection pour le personnel du cadre opérationnel et du cadre administratif et logistique de la zone de police Binche-Anderlues-Lermes - Détermination de la procédure et des voies et moyens (CSC 001/2023) – Décision.

Monsieur Raspe indique que dans le cadre de la nouvelle zone de police, il doit y avoir une relance de toute une série de marchés publics. Il est proposé de commencer par les marchés les plus importants.

Accord à l'unanimité

6) Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture d'articles de masse d'habillement pour les membres de la police intégrée de la zone de police 5912 Binche-Anderlues-Lermes - Détermination de la procédure et des voies et moyens (CSC 002/2023)- Décision.

Accord à l'unanimité

7) Marché public de services ayant pour objet divers contrats d'assurances - Détermination de la procédure et des voies et moyens (CSC 003/2023) – Décision.

Accord à l'unanimité

8) IMIO - Adhésion de la zone de police 5912 Binche-Anderlues-Lermes et achat d'une part de type B nécessaire à la mise à disposition de IaDelib – Décision .

Monsieur Raspe indique qu'il est proposé d'acheter une part A à 18,55 euros.

Accord à l'unanimité sur l'achat d'une part A.

9) Achat au service extraordinaire de chargeurs pour l'armoire TRAKA (chargeurs smartphones et tablettes pour le matériel Focus) – Montant estimé de la dépense : 920€ TVAC - Décision.

Accord à l'unanimité

10) Rachat du véhicule SKODA Octavia 1 XBM 271 - Fin de leasing – Montant estimé : 15.800€ TVAC - Décision.

Accord à l'unanimité

11) Service Externe pour la protection et la prévention au travail - Convention de base d'affiliation à LIANTIS entre le 1er juillet et le 31 décembre 2023 – Décision.

Accord à l'unanimité

12) Octroi d'une provision d'un montant de 1000 euros à la Directrice des ressources matérielles pour les dépenses minimes – Décision.

Monsieur Boudry explique qu'il s'agit d'ouvrir une avance de caisse pour faire face aux petites dépenses quotidiennes qui ne peuvent attendre un collège de police. Cette avance de caisse relève de la responsabilité du collaborateur à qui elle est octroyée.

Monsieur Lavaux demande si la provision consiste en de l'argent liquide ou s'il s'agit d'une carte.

Monsieur Boudry répond que les deux solutions sont possibles. La carte électronique est privilégiée car cela permet d'avoir une traçabilité complète des opérations. Toutefois, il est possible de donner un peu de cash.

Monsieur Raspe donne des exemples d'achats : une ampoule qui doit être remplacée, un recommandé qui doit être envoyé.

13) Octroi d'une provision d'un montant de 250 euros à la Directrice des ressources humaines pour les dépenses minimes – Décision.

Accord à l'unanimité

14) Octroi d'une délégation au collège de police pour les marchés publics du service ordinaire et extraordinaire conformément à l'article 33 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux – Décision.

Monsieur Raspe indique qu'à la zone de police Lermes, une décision avait été prise en ce sens en 2019. Le montant maximum est de 30.000 euros et c'est uniquement pour des petits achats.

Monsieur Devin mentionne qu'il y a eu une discussion en collège à ce sujet et que cette délégation engage la responsabilité du Commissaire divisionnaire. Monsieur Devin ajoute qu'il pense que le conseil de police peut faire confiance au chef de corps. Il termine son propos en disant que les décisions prises par le chef de corps feront l'objet d'une ratification par le conseil.

Accord à l'unanimité

15) Délégation de compétences du Conseil de police au Collège de police, en matière de nomination et de recrutement du personnel – Décision.

Monsieur Devin informe le conseil qu'il y a également eu débat en collège concernant ce point.

Monsieur Raspe explique qu'il s'agit d'une délégation au collège avec ratification par le conseil. Il ajoute que cela permet d'engager rapidement des membres du personnel et que cela concerne uniquement le cadre de base et le cadre intermédiaire.

Accord à l'unanimité

16) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Proximité dans le cadre du cycle de mobilité 2023/04 – Décision.

Accord à l'unanimité

17) Ouverture d'un emploi de niveau B (consultant – grade commun) pour la Direction des Ressources Financières, dans le cadre du cycle de mobilité 2023/04 - Décision.

Accord à l'unanimité

18) Ouverture d'un emploi d'assistante (membre CALog - Niveau B) pour la Direction des Ressources Humaines, suite à une fin de congé exceptionnel de stage, dans le cadre du cycle de mobilité 2023/04 – Décision.

Monsieur Raspe indique qu'il y a une coquille dans l'intitulé et qu'il s'agit d'un emploi de niveau C.

Accord à l'unanimité – Niveau C.

19) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2023/04 – Décision.

Accord à l'unanimité

Huis clos

Monsieur Devin lève la séance à 18h45.

Pour le Conseil de police,

Aurélie BENOIT Secrétaire *ai*

Laurent DEVIN Président